

# **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 29 MARS 2019**

Le vingt-neuf Mars deux mil dix-neuf, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GAGEAC ET ROUILLAC, dûment convoqué le 21 Mars 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe PUYPONCHET, Maire.

**Présents** : Philippe PUYPONCHET, Gilbert MIFSUD, Alain FOSSARD, Annie ALLÈGRE, Armindo GAGEIRO, Corinne MAILLIET et Thomas MÉRILLIER.

**Absents excusés** : Frédéric GABARD (pouvoir à Gilbert MIFSUD), Valérie MOULINIER et Céline OLIVIER.

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de SEPT, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur Gilbert MIFSUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.*

## **ORDRE DU JOUR**

- **Vote Compte Administratif 2018**
- **Affectation du résultat 2018**
- **Vote Compte de Gestion 2018**
- **Vote des taux des taxes locales 2019**
- **Subventions aux Associations**
- **Projets investissements 2019**
- **Questions Diverses**

## **COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION**

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 22 Février 2019 qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018** – Délibération 2019-04

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert MIFSUD, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Philippe PUYPONCHET, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme ci-après
2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bien de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	25 661.95			88 387.72	25 661.95	88 387.72
Opérations exercice	53 312.14	49 765.95	254 822.71	316 730.08	308 134.85	366 496.03
Total	78 974.09	49 765.95	254 822.71	405 117.80	333 796.80	454 883.75
Résultat de clôture	29 208.14			150 295.09		121 086.95
Restes à réaliser	6 813.00	28 150.00			6 813.00	28 150.00
Total cumulé	36 021.14	28 150.00		150 295.09	6 813.00	149 236.95
Résultat définitif	7 871.14			150 295.09		142 423.95

### AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 – Délibération 2019-05

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 61 907,37 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	88 387.72
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	57 274.72
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>61 907.37</b>
Résultat cumulé au 31/12/2018	150 295.09
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	<b>150 295.09</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	7 871.14
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	142 423.95
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2018</b>	<b>0.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

## **VOTE COMPTE DE GESTION 2018 – Délibération 2019-06**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2019 - Délibération 2019-07**

Monsieur le Maire présente l'état des taxes directes locales reçu pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux des Taxes Directes Locales pour l'année 2019 et adopte les taux d'imposition tels que reportés sur l'Etat 1259 - paragraphe II « décisions du Conseil Municipal » :

- Taxe d'habitation : 10,01 %
- Taxe foncière (bâti) : 13,65 %
- Taxe foncière (non bâti) : 68,33 %

Le produit fiscal attendu et voté pour 2019 (Taxes d'Habitation et Taxes Foncières (bâti et non bâti) sera donc de 165 811 euros.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de préparer les subventions aux Associations à inscrire au Budget Primitif 2019 : Le Son des Mots (100 €), PGCATM (200 €), LE CEP (600 €), ASMS (2000 €), Collectif des Ploucs (400 €), Comité des Loisirs Gageac (400 €), Coopérative scolaire Gageac (700 €), Coopérative scolaire Monestier (200 €), Coopérative scolaire Saussignac (200 €), CLSH Horizon 3000 Gardonne (1500 €), PARTOUTARTISSE (250 €), SIGOULES GYM (150 €), Société Chasse (400 €).

## **PROJETS INVESTISSEMENTS 2019**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de proposer les travaux d'investissements à inscrire au Budget Primitif 2019 : Remplacement porte Ecole, réfection toiture

Eglise, création d'un local poubelles près de la Salle des Fêtes, création de toilettes publiques, travaux de voirie.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Ont signé : Philippe PUYPONCHET, Gilbert MIFSUD, Alain FOSSARD, Annie ALLÈGRE, Armindo GAGEIRO, Corinne MAILLIET et Thomas MÉRILLIER.